

# AUX CANDIDATS À L'AGRÉGATION EXTERNE

## SOMMAIRE

2. Votre affectation en stage
3. L'année de stage
4. Fiche contact à renvoyer
5. Coordonnées SNES-FSU
6. Calendrier prévisionnel session 2017

Ces publications du SNES-FSU contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles sont disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES-FSU.



## Besoin d'agrégés

**M**auvais signal. À cette session, le nombre de postes baisse, passant de 2 015 l'an passé à 1 920 cette année. Cette diminution est accentuée par la création d'une agrégation spéciale réservée aux docteurs dans cinq disciplines (qui préempte, *a priori*, 55 postes sur les 1 920).

Le gouvernement, s'il avait voulu revaloriser la fonction enseignante aurait pu accorder plus de postes d'agrégés comme cela fut le cas dans le début des années 90 (3 000 postes).

Pour le SNES-FSU, l'agrégation revalorisée doit devenir la référence en terme de niveau de recrutement, de carrière et de temps de service. Il revendique l'augmentation du nombre de postes à l'agrégation, ce qui constituerait un premier pas pour la revalorisation des métiers de l'enseignement et de l'éducation. Une telle mesure, associée à d'autres comme l'instauration de prérecrutements pour que les étudiants préparant les concours soient dégagés des contraintes financières, permettrait d'enrayer la crise du recrutement qui frappe actuellement l'Éducation nationale.

Lorsque vous serez agrégé stagiaire, vous bénéficierez d'une formation dans le cadre des ESPE. Le SNES-FSU est intervenu pour que les stagiaires déjà titulaires d'un master n'aient pas à valider de nouvelles UE voire un nouveau master.

Par ailleurs, le SNES-FSU intervient pour que la formation soit réellement une formation d'adulte, débarrassée de tous ses aspects infantilisants, afin que votre temps de service en stage devant élèves soit réduit et limité à un tiers temps, et enfin pour que l'évaluation de la formation et la titularisation se fassent en application de règles claires et transparentes.

Le SNES-FSU revendique que les recrutements et la formation des enseignants soient deux priorités du prochain président de la République.

Bienvenue au SNES-FSU ! ■

Alain Billate, Claire Pous, Karine Boulonne, Jean-Paul Gaëtan

Évolution du nombre de postes



# VOTRE AFFECTATION EN STAGE

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Le ministère publiera, en avril, au *Bulletin officiel*, une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats concours ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique SIAL). Sous réserve que la nouvelle note de service ne les modifie, voici les règles habituelles.

### DEUX TEMPS :

- le ministère vous affecte pour une année dans une académie (juillet) ;
- le rectorat de l'académie obtenue vous affecte en établissement (juillet, août).

**UN BARÈME :** il permet de classer les stagiaires.

Sont pris en compte : le rang d'obtention du concours, la situation familiale, la situation administrative, une bonification pour les stagiaires agrégés.

**Pour une information précise et détaillée, consultez notre site [www.snes.edu](http://www.snes.edu) rubrique « concours », puis « affectation ».**



## FORMULATIONS DES VŒUX : SOYEZ VIGILANTS !

En mai-juin, vous devrez formuler vos vœux d'académies d'affectation (six maximum). Vous devrez de nouveau indiquer situation familiale et administrative. C'est cette déclaration qui sera prise en compte et non celle formulée lors de l'inscription au concours. Si vous ne formulez pas de vœux, vous aurez le barème minimum, même si vous êtes en rapprochement de conjoints ou contractuel et aucune révision d'affectation ne sera possible !

**En cas d'admissibilité à plusieurs concours,** vous devez

formuler des vœux pour chacun de ces concours et préciser pour lequel vous optez en cas de double admission.

Imprimez la page écran récapitulant vos vœux pour chacun des concours afin d'avoir une trace en cas de litige et adressez-nous, dès la saisie des vœux, avant de savoir si vous êtes admis, sans engagement de votre part, la fiche syndicale qui sera téléchargeable en mai ou juin sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) rubrique « concours », paragraphe « affectation en stage ».

## RÉVISION D'AFFECTATION : QUELLE PROCÉDURE ?

Si, pour une raison avérée, vous souhaitez une académie autre que celle obtenue, il faut contacter le ministère dans les plus brefs délais et nous informer. Nos interventions conjointes permettent parfois une issue positive. Elles restent toutefois très rares... Modifiée ou pas votre affectation est impérative.

## REPORT DE STAGE ET AUTRES AFFECTATIONS POSSIBLES

**REPORTS DE DROIT :** congé maternité, congé parental, service national volontaire.

**REPORTS PRÉVUS PAR L'ADMINISTRATION :** études doctorales, terminer sa scolarité à l'ENS, effectuer un séjour à l'étranger.

**AUTRES AFFECTATIONS :** l'année de stage en classe préparatoire après avis de l'inspection générale, dans l'enseignement supérieur en qualité de contractuel-doctorant ou d'ATER.

## LE RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS : S'EN PRÉOCCUPER MAINTENANT

Un fonctionnaire stagiaire peut obtenir une bonification au barème s'il remplit deux conditions cumulatives :

- être marié, lié par un pacs ou en concubinage avec au moins un enfant reconnu par l'un ou l'autre parent (ou enfant à naître) ;
- le conjoint exerce une activité professionnelle ou est inscrit comme demandeur d'emploi, ce qui exclut les étudiants et les stagiaires.

Il faut demander en vœu 1 l'académie correspondant au lieu d'activité professionnelle du conjoint.

Si vous comptez vous passer, vous marier après avoir formulé vos vœux, et avant la date limite (variation entre 1/07 et 31/08 selon les années), indiquez sur SIAL le rapprochement de conjoints.

L'administration rectorale demandera aux lauréats de produire les pièces justificatives de leur situation indiquée sur SIAL.

# L'ANNÉE DE STAGE

## CONDITIONS DE STAGE

Cette année, le temps de service des agrégés stagiaires est compris entre 7 et 9 heures rémunérées temps plein ; ils ont un tuteur de terrain. Leur formation est adaptée et délivrée par l'ESPE. Ces conditions devraient être maintenues à la rentrée 2016 sous réserve de modifications apportées à la note de service « conditions de stage des lauréats de concours 2017 ». Renvoyez-nous la fiche détachable ci-contre pour être tenus informés !

## TRAITEMENT DES STAGIAIRES



Votre traitement va évoluer selon les échelons que vous atteindrez. Au 1/09/2017, vous serez au 1<sup>er</sup> échelon, à l'indice 443 pendant un an et vous percevrez un salaire net de 1 666,59 €. À ce traitement s'ajoutera l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE) pour moitié de son montant annuel, soit environ 600 €/an. Si vous avez des enfants, vous pouvez percevoir également le supplément familial de traitement (SFT) : 2,29 € pour un enfant, 73,04 € pour deux, 181,56 pour trois puis 129,21 par enfant en plus au-delà de trois. Si vous avez des services publics antérieurs, vous pouvez être classé à un échelon supérieur.

## FORMATION : LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU

**F**aciliter l'accès au niveau master à tous les étudiants par la mise en place d'une allocation d'autonomie.

**Sécuriser les parcours et lutter contre la crise de recrutement par :**

- la mise en place de prérecrutements à partir de L3 sur concours nationaux. Les prérecrutés seraient élèves-professeurs fonctionnaires stagiaires donc salariés avec versement de la pension civile. En contrepartie, ils suivraient les masters disciplinaires spécialité enseignement ou éducation, se présenteraient aux concours et signeraient un engagement de cinq ans avec l'État ;
- la revalorisation des salaires et des conditions de travail.

**Une formation de haut niveau intégrant tous les aspects du métier et en lien avec la recherche.** Nous proposons des modules d'épistémologie dès la licence, et progressivement en master disciplinaire spécialité enseignement : didactique, sociologie, psychologie de l'enfant apprenant, la rédaction d'un mémoire de

recherche, des stages d'observation et de pratique accompagnée en tant qu'objet d'étude.

**Des concours ouverts à tous**

Les étudiants et les professionnels en reconversion s'orientant plus tardivement vers nos métiers doivent pouvoir se présenter et réussir les concours.

**Une entrée progressive dans le métier**

Le service en responsabilité des stagiaires devrait correspondre au 1/3 du service d'un titulaire, le temps libéré servant à suivre une formation adaptée à son cursus antérieur, à avoir un retour réflexif sur sa pratique et préparer ses cours...

Dans le même objectif, les titulaires auraient une demi-décharge la première année d'exercice et une décharge d'un tiers-temps la seconde.

**Une formation continue tout au long de la carrière.**

## LE SNES-FSU VOUS INFORME...

Consultez le site, contactez-nous, renvoyez-nous la fiche-contact ci-jointe (sans engagement).

**ET VOUS AIDE...**

Début juillet, le ministère de l'Éducation nationale édite un projet d'affectation des lauréats de concours. Ce listing est communiqué aux organisations syndicales par voie informatique. Les militants du SNES-FSU effectuent un lourd travail de vérification des vœux, des barèmes et du respect des règles d'affectation. Au-delà, le SNES-FSU intervient auprès de l'administration pour la prise en compte de situations individuelles compliquées liées à des problèmes familiaux, sociaux, financiers, ou le traitement de cas médicaux difficiles souvent peu traduisibles en nombre de points au barème. Dès maintenant soyez informé en nous renvoyant la fiche ci-jointe. À partir d'avril, vous pourrez télécharger la fiche syndicale de suivi des affectations (sans engagement).

### Pour nous contacter

**Au siège national :**

SNES-FSU : secteur formation initiale et continue. Entrée dans le métier.

Tél. : 01 40 63 29 57

Courriel : fmaitres@snes.edu

**Adresse postale :**

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

Site internet : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

rubrique « concours »

**WWW.SNES.EDU**



# **CANDIDATS AU CONCOURS DE L'AGRÉGATION**

Démarche sans engagement de votre part,  
fiche à retourner à l'adresse suivante :

**SNES-FSU**

**SECTEUR FORMATION DES MAÎTRES**

**46, AVENUE D'IVRY**

**75647 PARIS CEDEX 13**



**CALENDRIER PRÉVISIONNEL SESSION 2017 (ÉTAT AU 6 FÉVRIER)**

DISCIPLINES	ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ		ÉPREUVES D'ADMISSION		
	Dates	Résultats	Lieux	Dates	Résultats
Allemand	7 au 9 mars	lundi 15 mai	LTEN Commerce – 70, boulevard Bessières – 75017 PARIS	6 au 29 juin	30 juin
Anglais	7 au 10 mars	NC	LGT Jacquard – 2 bis, rue Bouret – 75019 PARIS	NC	NC
Arabe	7 au 10 mars	mercredi 10 mai	Université Lumière Lyon 2 – 86, rue Pasteur – 69007 LYON	12 au 17 juin	19 juin
Arts plastiques	21 au 23 mars	lundi 15 mai	Université Rennes 2 – Place Recteur-Le-Moal – 35 RENNES	7 au 21 juin	23 juin
Arts appliqués	21 au 23 mars	mardi 25 avril	NC	9 au 31 mai	6 juin
Biochimie – Génie biologique	13 au 15 mars	mardi 16 mai	Lycée Pierre-Gilles-de-Gennes – 75013 PARIS	12 au 24 juin	27 juin
Chinois	7 au 10 mars	mardi 9 mai	INALCO – 75013 PARIS	12 au 16 juin	16 juin
Économie et Gestion Administration	13 au 15 mars	jeudi 4 mai	Lycée Simone-Weil – 1, rue Pelletier-de-Chambure – 21 DIJON	13 au 29 juin	30 juin
Économie et Gestion Finance	13 au 15 mars	jeudi 4 mai	Lycée Simone-Weil – 1, rue Pelletier-de-Chambure – 21 DIJON	13 au 29 juin	30 juin
Économie et Gestion Marketing	13 au 15 mars	jeudi 4 mai	Lycée Simone-Weil – 1, rue Pelletier-de-Chambure – 21 DIJON	13 au 29 juin	30 juin
Économie et Gestion Production	13 au 15 mars	jeudi 4 mai	Lycée Simone-Weil – 1, rue Pelletier-de-Chambure – 21 DIJON	13 au 29 juin	30 juin
Économie et Gestion Système d'info	13 au 15 mars	jeudi 4 mai	Lycée Simone-Weil – 1, rue Pelletier-de-Chambure – 21 DIJON	13 au 29 juin	30 juin
Espagnol	7 au 9 mars	jeudi 11 mai	LGT Turgot – 69, rue de Turbigo – 75003 PARIS	13 juin au 4 juillet	5 juillet
Géographie	21 au 24 mars	mardi 16 mai	UFR Géo – 191, rue Saint-Jacques – 75005 PARIS	12 juin au 3 juillet	5 juillet
Grammaire	6 au 10 mars	jeudi 11 mai	Lycée Victor-Duruy – 33, bd des Invalides – 75007 PARIS	26 au 30 juin	4 juillet
Hébreu	7 au 10 mars	mardi 4 avril	INALCO – 75007 PARIS	12 au 14 juin	15 juin
Histoire	21 au 24 mars	vendredi 19 mai	Lycée Louis-Le-Grand – 75005 PARIS	12 juin au 4 juillet	15 juin
Italien	7 au 9 mars	mercredi 10 mai	Université Jean-Moulin Lyon 3 – 18, rue Chevreul – 69007 LYON	29 mai au 13 juin	15 juin
Langue et culture japonaises	7 au 10 mars	vendredi 5 mai	BULAC – Pôle des Langues et Civilisations – 75013 PARIS	13 au 15 juin	15 juin
Lettres classiques	6 au 10 mars	mardi 23 mai	Lycée Jules-Ferry – 77, boulevard de Clichy – 75009 PARIS	17 juin au 5 juillet	5 juillet
Lettres modernes	6 au 10 mars	NC	NC	NC	NC
Mathématiques	23 au 24 mars	lundi 15 mai	LGT Louis-Pasteur – 59800 LILLE	18 juin au 5 juillet	6 juillet
Musique	21 au 23 mars	vendredi 12 mai	NC	12 au 17 juin	21 juin
Philosophie	13 au 15 mars	NC	NC	NC	NC
Physique-Chimie	13 au 15 mars	mercredi 17 mai	LGT d'Arsonval – 94 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	17 juin au 4 juillet	5 juillet
Physique option physique	13 au 15 mars	lundi 15 mai	Lycée Marcelin-Berthelot – 6, bd Maurice-Berteaux – 94100 ST-MAUR	14 juin au 4 juillet	5 juillet
Polonais	7 au 10 mars	mercredi 17 mai	UFR Langues étrangères – Université Paris 4 – 75017 PARIS	13 au 16 juin	19 juin
Russe	7 au 9 mars	jeudi 18 mai	Centre d'études slaves – 9, rue Michelet – 75006 PARIS	12 au 20 juin	22 juin
SES	13 au 15 mars	mercredi 3 mai	Université Caen – Esplanade de la Paix – 14000 CAEN	1 <sup>er</sup> au 9 juin	12 juin
Sciences industrielles Ingénierie des Constructions	13 au 15 mars	vendredi 12 mai	LGT La Martinière-Monplaisir – 41, rue Antoine-Lumière – 69008 LYON	24 juin au 5 juillet	5 juillet
Sciences Industrielles Ingénierie Électrique	13 au 15 mars	mardi 9 mai	NC	21 juin au 2 juillet	6 juillet
Sciences Industrielles Ingénierie Mécanique	13 au 15 mars	mercredi 3 mai	LGT La Martinière-Monplaisir – 41, rue Antoine-Lumière – 69008 LYON	21 juin au 5 juillet	5 juillet
Sciences Industrielles Ingénierie Informatique	13 au 15 mars	mardi 9 mai	NC	21 au 30 juin	4 juillet
SVT	13 au 15 mars	jeudi 11 mai	Lycée Saint-Louis – 44, boulevard Saint-Michel – 75006 PARIS	9 juin au 4 juillet	5 juillet
Sciences médico-sociales	14 au 15 mars	jeudi 11 mai	LP Étienne-Jules-Marey – 154, rue de Sully – 92100 BOULOGNE	12 au 21 juin	21 juin

NC : non communiqué

	POSTES 2017	Inscrits 2017	RAPPEL SESSION 2016							
			Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste complém.	Admis/Présents
Philosophie	76	1 276	76	1 310	695	9,1	171	76		10,9
Lettres classiques	87	381	87	380	227	2,6	159	67		29,5
Grammaire	11	59	11	47	20	1,8	15	9		45,0
Lettres modernes	147	1 444	162	1 407	687	4,2	352	162	1	23,6
Histoire	90	1 624	96	1 677	817	8,5	189	96		11,8
Géographie	34	472	40	501	185	4,6	81	40		21,6
Sciences économiques et sociales	42	680	47	664	197	4,2	97	46		23,4
Allemand	80	445	87	458	231	2,7	153	65		28,1
Anglais	203	2 254	213	2 191	1 103	5,2	467	211		19,1
Arabe	4	143	4	137	31	7,8	10	4		12,9
Espagnol	72	1 091	70	916	311	4,4	157	70	4	22,5
Hébreu	1	23	1	28	10	0,0	3	1		0,0
Italien	10	213	12	214	57	4,8	25	12		21,1
Chinois	2	74	4	73	32	8,0	9	4		12,5
Langue et culture japonaises	1	15	2	16	6	3,0	3	2		33,3
Polonais	1	23	0	0						
Russe	4	85	3	70	27	9,0	7	3		11,1
Mathématiques	457	3 898	467	3 827	1 986	4,3	815	304		15,3
Sciences physiques : – Physique	87	1 490	92	1 508	553	6,0	199	92		16,6
– Chimie	35	703	40	710	233	5,8	82	40		17,2
Sciences de la vie, sciences de la Terre et de l'univers	95	1 522	103	1 494	637	6,2	231	103		16,2
Biochimie-génie biologique	6	366	12	378	105	8,8	23	11		10,5
SII – Ingénierie mécanique	37	573	38	518	206	5,4	87	38		18,4
– Ingénierie électrique	28	656	31	651	210	6,8	72	31		14,8
– Ingénierie informatique	15	264	0	0						
– Ingénierie des constructions	28	308	31	277	119	3,8	76	31		26,1
Sciences médico-sociales	6	383	7	393	189		18	7		3,7
Économie et gestion : – A : Administration	33	672	33	662	217	6,6	66	33	1	15,2
– B : Finance et contrôle	43	537	43	474	145	3,4	77	25		17,2
– C : Marketing	32	860	32	820	249	7,8	64	32	5	12,9
– D : Système d'information	9	138	11	146	49	4,5	21	6		12,2
– E : Production de services	5	85	6	120	33	5,5	12	6		18,2
Musique	40	209	40	242	121	3,0	50	25		20,7
Arts – A : Arts plastiques	34	774	41	741	363	8,9	87	41		11,3
– B : Arts appliqués	15	305	22	314	161	7,3	43	22		13,7
Éducation physique et sportive	50	1 386	51	1 371	559	11,0	123	51		9,1
<b>TOTAL</b>	<b>1 920</b>	<b>25 431</b>	<b>2 015</b>	<b>24 735</b>	<b>10 771</b>	<b>5,3</b>	<b>4 044</b>	<b>1 766</b>	<b>11</b>	<b>16,4</b>